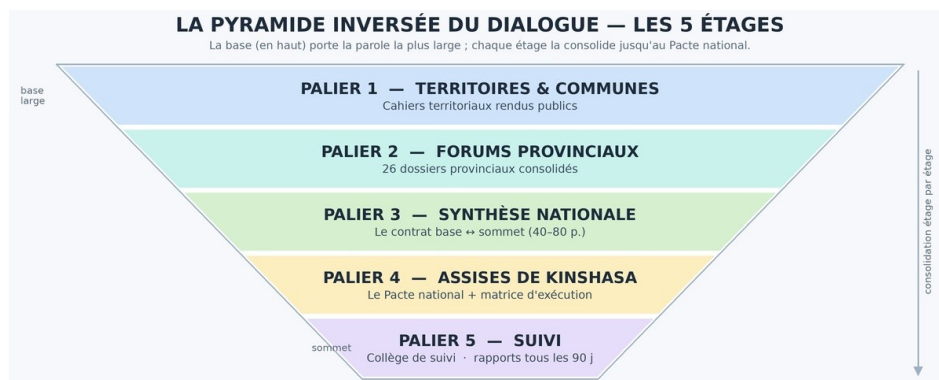




DONNER VIE À LA PYRAMIDE INVERSÉE DU DIALOGUE

Feuille de route technique pour opérationnaliser le Dialogue national pour la paix, la cohésion et la refondation de l'État

Format annoncé par SEM Félix Tshisekedi Tshilombo le 27 août 2026

En bref — ce que dit cette feuille de route

La doctrine présidentielle du 27 août 2026 tient en cinq principes :

1. Le dialogue **aboutit** à Kinshasa ; il n'en part pas.
2. Il **consolide** l'État ; il ne partage pas le pouvoir.
3. Il laisse la **question militaire à Doha et à Washington** ; il n'ouvre pas la table aux armes.
4. Il **refuse l'amnistie générale** des crimes imprescriptibles.
5. Il produit, **en trois mois au plus**, un Pacte national assorti d'une matrice d'exécution.

La thèse de ce document : une doctrine ne survit que si elle est convertie en organes, en textes, en barèmes de représentation et en actes vérifiables. Autrement dit, **la technique décide de la politique**.
Quatre leviers font tout :

Qui convoque ? Qui préside ? Qui fusionne ? Qui a le droit d'ajouter une ligne à Kinshasa ?

Tant que ces quatre leviers restent dans une seule main, la « pyramide inversée » n'est qu'une métaphore. Séparés, publiés et contrôlés, ils deviennent un processus.

La pyramide inversée à cinq étages

La légitimité descend de la base vers le sommet. Le sommet n'a de légitimité que si chaque étage inférieur a produit un document public, signé, contradictoire et non réécrit.

Palier	Niveau	Produit vérifiable
1	Territoires et communes	Cahiers territoriaux publics
2	Forums provinciaux	26 dossiers provinciaux
3	Synthèse nationale	Une synthèse (40-80 p.) = le contrat base/sommet
4	Assises de Kinshasa	Le Pacte national + la matrice d'exécution
5	Après la photo	Collège de suivi + rapports trimestriels

I. Architecture des organes : séparer le stylo, la salle et le sceau

Trois fonctions doivent rester distinctes. Les fusionner, c'est recréer le dialogue d'appareil.

Fonction	Organe	Rôle	Ce qu'il ne fait PAS
La salle	Comité d'organisation	Rendre matériellement possible la tenue du processus	N'arbitre pas le fond
Le stylo	Commission préparatoire	Concevoir les règles, valider la remontée, rédiger la synthèse	Ne gouverne pas
Le sceau	Sceau présidentiel + droit commun	Convoquer, garantir, promulguer	Ne rédige pas la synthèse provinciale

1. Le Comité d'organisation (organe technique)

Compétences : identification et sécurisation des sites ; transport et hébergement des délégués ; sonorisation et interprétation (lingala, swahili, kikongo, tshiluba, français) ; captation audio-vidéo ; plateforme numérique de dépôt ; chaîne de conservation des procès-verbaux ; exécution budgétaire ; liaison FARDC/PNC pour la protection des forums — sans que la sécurité ne préside les séances.

Composition type : un coordinateur civil nommé par ordonnance ; les secrétaires généraux ou directeurs de cabinet des ministères de l'Intérieur, de la Décentralisation, du Budget et des Affaires sociales ; un auditeur externe ; un officier de liaison sécurité sans droit de parole en séance politique ; un responsable des archives.

Incompatibilités : mandat partisan exécutif, candidature électorale en cours, contentieux de détournement.

Premier livrable (sous 10 jours) : un rapport préliminaire au Président — carte des sites tenables province par province, budget détaillé, calendrier logistique, identification des zones où un forum classique est impossible.

2. La Commission préparatoire (organe politique et méthodologique)

Mission : rédiger le règlement intérieur ; fixer les quotas de désignation ; publier le cahier de diagnostic unique ; agréer les observateurs ; recevoir et consolider les 26 dossiers provinciaux ; produire la synthèse nationale ; proposer l'ordre du jour des assises ; garantir que Kinshasa ne rajoute pas, en catimini, des thèmes absents de la base.

Composition recommandée : 21 à 25 sièges, en quatre pôles.

Pôle	Sièges	Membres
Indépendants	6	Constitutionnaliste · magistrat honoraire · expert foncier · expert DDR/stabilisation · statisticien ou démographe · praticien de médiation communautaire
Opposition non armée	5	Désignés par les plateformes elles-mêmes (extra-parlementaire comprise), dès lors qu'elles n'occupent pas le territoire par la force et ne sont pas représentées au gouvernement
Société civile et confessions	5	CENCO · ECC · autres cultes à assise nationale · une organisation nationale de femmes · une organisation nationale de jeunes hors appareils de partis
Institutions	5	Présidence · Gouvernement · Assemblée nationale · Sénat · représentation des provinces

Un rapporteur technique siège sans voix délibérative. **Présidence :** une personnalité acceptée par au moins trois pôles, ou une coprésidence rotative de quinze jours.

Inéligibles : ministres en fonction ; présidents de partis de la majorité parlementaire ; officiers d'active ; personnes poursuivies pour crimes de sang et crimes économiques graves. Déclaration d'intérêts publiée sous 72 heures ; récusation possible à la majorité des deux tiers.

3. Le sceau présidentiel et le droit commun

Le Président convoque, garantit sécurité et indépendance, et promulgue le Pacte dans les formes. Il ne rédige pas la synthèse provinciale. Ensuite : le Gouvernement exécute, le Parlement traduit en lois, la Cour constitutionnelle tranche le contentieux de conformité si elle est saisie. Aucun « comité de sages » parallèle ne s'interpose entre le Pacte et les institutions.

Deux ordonnances suffisent — à condition d'être précises

Objet	
Ordonnance A	Institution du Comité d'organisation ; liste nominative ou critères de désignation ; délai du rapport préliminaire ; régime financier et contrôle.
Ordonnance B	Convocation du Dialogue ; institution de la Commission préparatoire ; principes directeurs (souveraineté du processus, non-négociation avec l'agresseur, maintien des institutions, refus d'amnistie générale des crimes imprescriptibles, ancrage territorial) ; étapes ; modalités de représentation ; mécanisme de suivi ; représentation des confessions.

Sans l'ordonnance B publiée, aucun forum provincial n'a de base juridique opposable.

II. Le règlement intérieur : ce qui doit être écrit avant le premier micro

La Commission prépare, en dix jours, un règlement de quinze à vingt articles. Minimum indispensable :

- Objet et limites du Dialogue : ce qui est sur la table ; ce qui reste à Doha/Washington ; ce qui est constitutionnellement hors d'atteinte sans révision ultérieure.
- Composantes admises et exclusions à l'ouverture : sont motifs d'exclusion la lutte armée contre l'ordre constitutionnel, l'occupation du territoire, l'administration illégale d'entités, l'action au service d'une puissance étrangère.
- Voie individuelle de réintégration : renonciation sincère et vérifiable, condamnation de l'agression, bascule vers DDR, justice et relèvement — jamais la qualité de « composante politique armée ».
- Règle du contradictoire et annexes minoritaires.
- Présidence de séance : interdiction au gouverneur de présider le forum de sa province ; binôme Commission + confession ou indépendant.
- Publicité : procès-verbal lu en séance, mis en ligne sous 48 heures, archives audio conservées.
- Observateurs : CENCO/ECC, barreaux, universités, médias locaux accrédités, éventuelle observation méthodologique UA/CIRGL — observation, pas médiation politique du fond.
- Discipline de parole : interdiction des appels à la haine, à la violence et aux milices ; exclusion temporaire du contrevenant.
- Protection des participants et des lanceurs d'alerte.
- Conflit d'intérêts et récusation.
- Quorum et modes de priorisation — pas nécessairement un « consensus pur » qui efface les clivages.

Un règlement resté dans un tiroir de cabinet n'existe pas.

III. Le cahier de diagnostic unique : la langue commune de la base

Sans canevas unique, on obtient vingt-six catalogues incomparables et une synthèse inventée à Kinshasa. Cinq rubriques obligatoires, les mêmes partout :

#	Rubrique	Ce qu'elle couvre
1	Sécurité et autorité de l'État	Groupes armés locaux, tracasseries, vacance de la justice,

#	Rubrique	Ce qu'elle couvre
		circulation des armes, rapport FARDC/PNC/Wazalendo, zones de non-droit
2	Foncier, coutume et conflits de terre	Titres, chefferies, spoliations, conflits intercommunautaires liés à la terre, rôle des cadastres
3	Services publics et administration	État civil, santé, école, voirie, corruption de guichet, déconcentration réelle
4	Économie réelle	Agriculture, mines artisanales, fiscalité locale, informel, accès au marché, emplois des jeunes
5	Cohésion, discours et citoyenneté	Haine identitaire, rumeurs, stigmatisations, place des femmes et des minorités, rapport à la diaspora

Pour chaque rubrique, quatre champs seulement : (1) faits constatés ; (2) causes identifiées ; (3) cinq propositions priorisées (P1 à P5) ; (4) institution ou niveau de pouvoir pressenti pour agir.

Format : 8 à 12 pages ; bilingue ou trilingue selon la province ; papier dans les zones sans réseau, numérique ailleurs. Toute contribution hors canevas est annexée — jamais perdue, jamais fondue.

IV. Palier 1 — Territoires et communes : là où la pyramide commence vraiment

Durée : 7 à 10 jours, en parallèle dans le plus grand nombre possible de territoires.

Règle de séquence : on n'attend pas que les 145 territoires aient fini pour ouvrir les provinces, mais aucune province ne tient son forum de synthèse avant d'avoir reçu une masse critique de cahiers territoriaux (seuil à fixer par la Commission — par ex. 60 % des territoires accessibles).

Convocation : signée par l'administrateur du territoire ou le bourgmestre, contresignée par le délégué provincial de la Commission. Le gouverneur ne convoque pas seul et ne préside pas.

Qui entre dans la salle (quota fonctionnel type, ajustable)

Part	Composante
35–40 %	Société locale (associations de femmes, jeunes, personnes handicapées, comités de déplacés, syndicats de motards, enseignants et soignants)
20 %	Autorités coutumières
15–20 %	Élus locaux et ETD
15 %	Services déconcentrés (hors rôle de présidence)
10 %	Opérateurs économiques de proximité, y compris l'informel

Les partis politiques ont voix au palier provincial, pas en domination du palier territorial. S'ils sont présents au territoire, ils ne dépassent pas 10 % des sièges.

Zones inaccessibles ou occupées — trois modalités, jamais une quatrième qui serait la fiction

- Consultation dans les sites de déplacés.
- Consultation des autorités légitimes déplacées et du personnel encore en poste (santé, école).
- Contributions écrites sécurisées.

En-tête obligatoire : « *Parole des communautés affectées. Ne vaut pas reconnaissance d'une administration illégale.* »

Diaspora de proximité : formulaire en ligne authentifié (numéro d'électeur, passeport ou attestation consulaire) ; synthèse annexée au dossier provincial, plafonnée pour ne pas écraser la parole de l'intérieur.

V. Palier 2 — Forums provinciaux : consolider, non recréer

Durée : 3 à 4 jours au chef-lieu. **Objet unique** : fusionner les cahiers territoriaux en un dossier provincial.

Composition type (80 à 140 personnes selon la province)

- Députés nationaux et sénateurs élus de la province ; députés provinciaux.
- Représentants des ETD et services déconcentrés.
- Partis et regroupements de la majorité et de l'opposition.
- Société civile provinciale ; autorités coutumières ; confessions religieuses.
- Université et milieux scientifiques ; patronat et économie informelle structurée.
- Organisations de femmes, de jeunes, de travailleurs, de personnes handicapées.
- Au moins un porteur, par territoire, des opinions minoritaires annexées.

Présidence : binôme désigné par la Commission — un membre de la Commission ou un indépendant + un représentant des confessions. Le gouverneur ouvre, salue, puis quitte le perchoir.

Méthode de fusion : on ne vote pas « pour ou contre la République », on priorise. Chaque proposition est classée par fréquence (nombre de territoires) et par intensité (rang P1-P5). Trois colonnes : accord large · désaccord structurant · annexe des opinions minoritaires. Effacer un désaccord pour produire une « unité de façade » est une faute de procédure.

Sortie : un dossier provincial de 25 à 40 pages + annexes territoriales + liste d'émargement + fichiers audio, transmis en numérique horodaté et en copie physique sous pli.

VI. Palier 3 — Synthèse nationale : ce qui empêche Kinshasa d'inventer le pays

Durée : 7 à 10 jours de travail fermé de la Commission, puis publication.

Livrable : une synthèse de 40 à 80 pages, structurée selon les cinq rubriques. Pour chaque proposition majeure : nombre de provinces porteuses ; intensité moyenne de priorité ; nature du clivage ; niveau de pouvoir concerné ; compatibilité apparente avec la Constitution en vigueur.

Règle d'or : aucun thème nouveau n'entre dans l'ordre du jour des assises s'il est absent de la synthèse — sauf urgence sécuritaire documentée et adoptée par la Commission à la majorité qualifiée (deux tiers), avec motivation publiée.

Cette synthèse est le contrat entre la base et le sommet. La modifier après publication, sans erratum motivé, casse la pyramide.

VII. Décrispation politique : une condition de salle, pas une monnaie de marchandage

Avant l'ouverture massive des forums provinciaux, le Gouvernement prend des mesures déjà exécutoires, dans le respect de la séparation des pouvoirs :

- Consignes de circulation et de sécurité pour les responsables d'opposition non armée qui acceptent le cadre.
- Revue accélérée, dossier par dossier, des détentions présentées comme politiques — distincte de toute amnistie des crimes de sang.
- Instruction aux médias publics de cesser les qualifications d'« ennemis intérieurs » à l'égard des critiques non armés.
- Garantie que la participation au forum n'expose pas à des représailles administratives.

Ces mesures ne rachètent pas une exclusion illégitime des armes. Elles évitent que la base soit boycottée par ceux-là mêmes dont le discours réclame la présence.

VIII. Palier 4 — Assises de Kinshasa : forger le Pacte, pas un gouvernement

Durée : 10 à 15 jours, dans l'enveloppe globale de trois mois.

Délégations : elles montent des provinces et reflètent chaque dossier provincial, siège d'opinion minoritaire compris. On n'ajoute pas à Kinshasa une « liste présidentielle » qui dilue la remontée. La diversité nationale se calcule d'abord dans les délégations provinciales, puis par un correctif national plafonné, public et motivé.

Quatre commissions, pas vingt

#	Commission	Champ
1	Autorité de l'État et sécurité intérieure	Reconstitution de l'administration, justice de proximité, DDR individuel, rapport aux groupes locaux, ligne rouge sur l'occupation étrangère
2	Cohésion et citoyenneté	Discours de haine, conflits identitaires, décentralisation réelle, statut des coutumiers
3	Économie de la paix	Foncier, minerais, fiscalité locale, services de base, informel
4	Architecture institutionnelle	Ce qui relève de la loi ordinaire et du règlement ; ce qui, le cas échéant, relèverait d'un débat constituant ultérieur

Le mur avec Doha et Washington : les assises formulent des principes (retrait des forces étrangères, non-conversion des conquêtes en légitimité, justice aux victimes, réintégration individuelle sous conditions). Elles ne négocient ni le cantonnement, ni le partage opérationnel du terrain, ni la composition d'un gouvernement d'union.

Produit final : un Pacte national court + une matrice publique

Chaque ligne de matrice contient sept champs :

Champ	Contenu
1	Libellé d'action
2	Institution pilote
3	Institutions associées
4	Délai (90, 180 ou 365 jours)
5	Indicateur vérifiable
6	Date du premier rapport
7	Source de financement pressentie

Ce qui n'a pas de pilote nommé n'est pas un engagement.

Suite : publication au Journal officiel ; saisine du Parlement pour les traductions législatives ; plan d'exécution arrêté par le Gouvernement ; les institutions restent en fonction.

IX. Palier 5 — Après la photo : le suivi

Le Comité d'organisation se dissout à la clôture. La Commission préparatoire se réduit à un collège de suivi de douze membres (même équilibre des pôles), mandat de six à douze mois : rapport public tous les 90 jours, audition parlementaire, tableau de bord en ligne. Les partenaires (UA, UE, États-Unis, Qatar) peuvent financer l'audit technique du suivi — jamais le contenu politique du Pacte.

Les trois tests de sincérité (dès les premières semaines) :

1. Le gouverneur ne préside pas le forum de sa province.
2. Les cahiers territoriaux sont publics avant le forum provincial.

3. La synthèse nationale contient des propositions que le centre n'aurait pas écrites seul.
Si l'un des trois manque, la pyramide s'est retournée : on aura consulté le pays pour mieux l'ignorer.

X. Calendrier-type dans l'enveloppe de trois mois

Jours	Étape
J0 – J7	Ordonnances A et B ; installation des deux organes ; déclarations d'intérêts
J8 – J17	Règlement intérieur ; cahier unique ; barème ; formation accélérée des facilitateurs ; carte sécuritaire
J18 – J35	Palier territorial, par vagues selon l'accessibilité
J28 – J45	Forums provinciaux, dès que le seuil de cahiers est atteint
J46 – J55	Synthèse nationale et publication
J56 – J70	Assises de Kinshasa
J71 – J90	Adoption du Pacte et de la matrice ; premières saisines législatives ; bascule vers le collège de suivi

Si la sécurité interdit le respect mécanique de ce calendrier dans l'Est, on décale le palier territorial de ces provinces sans geler tout le pays, et on documente le décalage. On ne fabrique pas un diagnostic de substitution à Kinshasa.

Conclusion

Le format annoncé le 27 août n'est pas une conférence. C'est une machine à faire monter une parole située, puis à l'obliger à devenir droit. La technique décide de la politique : qui convoque, qui préside, qui fusionne, qui a le droit d'ajouter une ligne à Kinshasa. Tant que ces quatre leviers restent dans une seule main, la pyramide inversée n'est qu'une métaphore. Lorsqu'ils sont séparés, publiés et contrôlés, elle devient un processus.

Annexe — Glossaire des sigles

Sigle	Signification
CENCO	Conférence épiscopale nationale du Congo
CIRGL	Conférence internationale sur la région des Grands Lacs
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
ECC	Église du Christ au Congo
ETD	Entités territoriales décentralisées
FARDC	Forces armées de la République démocratique du Congo
PNC	Police nationale congolaise
UA / UE	Union africaine / Union européenne
Wazalendo	Groupes d'autodéfense locaux (« patriotes »)

Eugène Diomi Ndongala

Démocratie Chrétienne (DC) — Les Patriotes

